

Bagages d'affaires

Garantie & Réparations Wenger

Que couvre ma garantie bagages d'affaires ?

Votre produit Wenger est couvert par une garantie de trois ans, à partir de la date d'achat, contre tout vice de fabrication. Si, pendant la période de garantie, un défaut de matériau ou vice de fabrication apparaît dans des conditions d'utilisation normales, nous le réparerons ou remplacerons, à notre gré, votre produit par un produit du même modèle ou un produit équivalent. Cette garantie est non transférable et exclue les petites imperfections, l'usure normale, les dommages résultant d'une utilisation abusive ou inappropriée, de réparations non autorisées ou d'une mauvaise manipulation, les dommages causés par les transporteurs ou le contenu de votre bagage.

La preuve d'achat chez un revendeur autorisé est requise et les frais d'expédition vers notre centre de réparation seront à la charge du propriétaire. Cette garantie vous accorde des droits spécifiques légaux et vous pouvez également jouir d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un état à l'autre ou d'une province à l'autre. Pour toute question que vous jugerez utile, nous vous prions de bien vouloir envoyer un e-mail à notre département SAV à l'adresse service.travelgear.ch@victorinox.com ou de consulter www.wenger.ch pour obtenir des informations spécifiques à votre pays. En plus, vous trouverez le revendeur le plus proche de votre domicile aux [Points de vente](#).

*Victorinox Travel Gear AG
Schmiedgasse 57
6438 Ibach-Schwyz
Suisse*

service.travelgear.ch@victorinox.com